

COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION SUR LES SYSTEMES D'AIDE A LA DECISION INDEXEE PAR MEDICAMENT

26 juin 2017

<p>Editeurs de LAP :</p> <p>BROUZET Joël (Medassist) DE BELENET Hervé (Gfi World) DWYRE Steve (Weda) FLORES Jean-Paul (Solware Life) GIANGRECO Stéphane (Cerig) HERTERT Jean-Michel (Softin Systèmes) JARROUSSE Eric (Cegédim) KAUFFMANN Thierry (Prokov Editions) MAMBRINI Francis (FEIMA) MERCIER Claude (Gfi informatique) QUESADA Gérard (Medassist) LEVRARD Thibaud (Silk) SLEDZIANOWSKI Alain (Maidis)</p>	<p>Editeurs de BdM :</p> <p>CRIQUI Catherine (Thésorimed) FORGET Jean-François (Vidal) TRAGER Guillaume (Thésorimed)</p> <p>HAS :</p> <p>FUMEY Marc (SA3P) MARY Vincent (SA3P) MOHAMMAD Mirojane (SA3P) POCHOLLE Pascale (SA3P) LIOT Pierre (SA3P)</p>
---	--

Dans la version 2 du référentiel de certification des Logiciels d'Aide à la Prescription (LAP) de médecine ambulatoire publié en septembre 2016, la HAS a exigé l'intégration de Systèmes d'Aide à la décision indexée par Médicament (SAM). La réunion a pour objectif de préciser aux éditeurs de LAP et de Base de données sur les Médicaments (BdM), les attentes de la HAS et le calendrier de la certification.

La [présentation](#) rappelle les missions de la HAS et l'article L161-38 du Code de la Sécurité Sociale qui précise que la HAS élabore la certification des LAP et référence les « recommandations et avis médico-économiques » véhiculés par les LAP certifiés. Les services de la HAS et des institutions extérieures ont communiqué à la HAS des demandes de référencement de telles ressources sous forme de SAM. Suite à la nomination de la présidente de la HAS comme ministre de la santé, le référencement des SAM par la HAS est actuellement en attente de formalisation.

Les certifications des LAP de médecine ambulatoire se poursuivent aujourd'hui selon la version 1 de la certification. L'organisme certificateur basculera en version 2 lorsque la puissance publique aura mis à disposition l'open data nécessaire aux fonctionnalités de la version 2, c'est-à-dire les médicaments compatibles avec les ALD (ressource CNAM) et les SAM (ressource HAS). Dans ces conditions, il est probable que la certification s'opérera selon la version 2 du référentiel au cours du 4^{ème} trimestre de 2017.

Les SAM seront prochainement indexés à l'aide des identifiants EMA pour les substances actives et des identifiants MédicaBase pour les médicaments virtuels. La version 3 de l'agrément des Bases de données sur les Médicaments sera publiée avant la fin 2017, il exigera des BdM qu'elles mettent à disposition les SAM référencées par la HAS.

[Page de référencement des SAM](#) sur le site de la HAS.

L'outil de travail de l'équipe des certifications logicielles met aussi à disposition les SAM, il peut être interrogé par les éditeurs de LAP et de BdM mais il n'est pas conçu pour supporter l'utilisation par plusieurs milliers d'utilisateurs. Les SAM en cours de validité aujourd'hui sont donnés par l'URL https://wikipe.has-sante.fr/WikiPE/PHP/SAD_medicamentsXML.php?Date=actif

Les SAM actifs le 1/9/2017 sont donnés par https://wikipe.has-sante.fr/WikiPE/PHP/SAD_medicamentsXML.php?Actif=01/09/2016

ou par https://wikipe.has-sante.fr/WikiPE/PHP/SAD_medicamentsXML.php?Actif=2016-09-01

L'intégralité des SAM en cours de discussion (ressources non référencées par la HAS, certaines ne le seront possiblement jamais) est donnée par https://wikipe.has-sante.fr/WikiPE/PHP/SAD_medicamentsXML.php?Date=en_discussion

Les questions des éditeurs portent sur les modalités d'interrogation et d'actualisation de l'indexation des [listes de patients concernés par un SAM](#) dans les logiciels métier. La HAS rappelle que ces listes n'ont pas à être générées dynamiquement. Une indexation générée à l'occasion de la validation de la dernière prescription est suffisante. Il ne sera jamais opposé à un LAP l'inadéquation de cette liste au regard d'une modification d'un SAM plus récente que la dernière prescription.